



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 24/12/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Alexandre CACALY à Emilie JULLIEN, Géraldine LAVIELLE à Bernadette CACALY, Henri HOURIEZ à Andrée LIGONNET, Jean-Paul MOREL à Nicolas BACCONNIER, Diane ROCHET à Evelyne GRAS, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Gaelle VUILLOT à Beatrice PERRET, Quentin CICALA à David CICALA

Absent : Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

DELIB 2025.01.15.10

OBJET : Dispositif de subventions 2025 pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur

Monsieur Nicolas BACCONNIER, adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable, rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la politique écoresponsable menée par la collectivité et des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux de développement durable, la commune souhaite soutenir l'achat par les particuliers de composteurs et lombricomposteurs.

Cette opération a pour but :

- De soutenir une dynamique individuelle ou collective en matière de réduction des déchets à la source,
- D'aider et inciter les particuliers à produire du terreau naturel.

Ce dispositif existe depuis 2021 et le bilan est le suivant ::

- 14 dossiers de demande de subvention pour l'acquisition de composteurs ont été déposés en 2021 (dont 1 pour un lombricomposteur). Ce qui représente un montant de 265€,
- 11 dossiers ont été déposés en 2022, ce qui représente un montant de 165 €,
- 9 dossiers ont été déposés en 2024, ce qui représente un montant de 90€.

Il est proposé de renouveler ce dispositif pour 2025. Le SMND, afin d'encourager la pratique du compostage, applique le tarif de 20€ pièce. Il est proposé une subvention de :

- 10 € pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

Ces subventions seraient limitées à une par foyer. Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Mairie de Saint-Quentin-Fallavier.

L'enveloppe allouée à ces subventions sur l'année 2025 s'élève à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE le renouvellement du dispositif de subvention accordé aux habitants pour l'achat de composteurs et de lombricomposteurs à compter du 01/01/2025.**
- **AUTORISE l'octroi de subventions municipales aux habitants, à hauteur de 10€ pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur, dans la limite d'une seule aide par foyer.**
- **APPROUVE l'enveloppe budgétaire de la commune s'élevant à 500€ pour cette action en 2025.**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 15/01/2025

Publication et transmission en sous préfecture le 24 janvier 2025

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20250115-lmc116128-DE-1-1

Le Maire



Mathieu GAGET